



Le Petit Cahier de la CGT Éduc'action

Numéro 63

Novembre 2020

Équipe nationale 1er degré

Basile ACKERMANN

Henri BARON

Elena BLOND

Fabienne CHABERT

Antoine DIERSTEIN

François-Xavier

DURAND

Malika GAUDEL

Jean GRIMAL

Yvon GUESNIER

Chrystel LEVARDON

Marc LE ROY

Émilie PERTUZÉ

Jérôme SINOT

Illustrations

Marc LE ROY

Vincent PINCHAUX

Dans ce numéro :

Édito	1
Le mot du mois	2
Direction d'école	3-4
L'école que nous voulons	5-6
Regard sur l'Éduc'nat	7-8
Projet d'école	8
Enseigner, c'est libérer	9-12
Vie syndicale et formation	13
Préavis de grève	14
VAE	15
Lecture(s)	16

L'édito

L'horreur et le mépris

À quelques jours de terminer ce *Petit Cahier*, notre collègue Samuel Paty était assassiné par un jeune homme persuadé que la religion est au-dessus de tout justifiant la décapitation de quelqu'un qui exerce simplement son travail d'enseignant et qui apprend aux élèves que la liberté de parole et de conscience est indispensable.

Face à l'horreur et au fanatisme, mille débats sont nécessaires pour démontrer la violence de cet acte, l'aveuglement religieux et la haine véhiculée par certain·es qui ne se reconnaissent pas dans notre « vivre ensemble » laïc. Mais dans le même temps, on se retrouve abasourdi, sans parole, comme hébété par tant de violence à l'égard d'un collègue qui aurait pu être n'importe lequel d'entre nous...

Face à cet évènement tragique qui marque profondément les esprits, l'ensemble de la communauté éducative a émis le souhait de pouvoir se retrouver et de se parler pour exprimer son émotion, mais aussi pour réfléchir au sens de nos métiers et de nos missions, pour réfléchir à l'École que nous voulons construire pour éviter que d'autres élèves devenu·es adultes ne basculent dans l'obscurantisme.

Même cela, notre ministre et son administration ne nous l'ont pas donné... Une nouvelle fois, malgré des discours volontaristes et un engagement à respecter ce temps devant déboucher sur un hommage national ponctuel, JM Blanquer a joué le mépris et nous a empêché·es de nous réunir, le lundi de la rentrée ou à un autre moment. Selon lui, l'urgence était ailleurs. En effet, face à la gestion gouvernementale catastrophique de la crise sanitaire, il a fallu, une nouvelle fois, gérer un nouveau confinement et un nouveau protocole sanitaire. Le ministre a donc prétexté cette urgence pour nous ôter ce moment collectif.

Aucun respect de sa part, aucune considération de la douleur et de la sidération des collègues...

Rien si ce n'est du mépris. Encore et toujours ce même mépris que celui exprimé depuis son arrivée au ministère. Dédain incurable. Il faut que cela cesse. Il doit partir.

Face à ce mépris, il est urgent de se mobiliser collectivement et ce dès mardi 10 novembre lors de la journée nationale de grève intersyndicale.

Jérôme SINOT

Le mot du mois

Tenue républicaine exigée

Depuis la rentrée, le ministre de l'Éducation nationale et ses collègues ont décidé de donner des leçons de « tenue républicaine » aux collégiennes et lycéennes. Relents sexistes, machistes, toute la panoplie de notre société patriarcale est de sortie.

Selon le dictionnaire Larousse, la tenue est un « ensemble de vêtements propres à une profession, à une activité, à une circonstance : Tenue de soirée. »

« Républicaine », elle est donc relative à une « forme d'organisation politique dans laquelle les détenteurs du pouvoir l'exercent en vertu d'un mandat conféré par le corps social. »

En affirmant publiquement « Vous n'allez pas à l'École comme vous allez à la plage ou en boîte de nuit. Vous allez à l'école dans une tenue correcte (...). Chacun peut

comprendre qu'on vient à l'école habillé d'une façon républicaine », Jean-Michel Blanquer nous dirait-il qu'il est favorable à une uniformisation des vêtements des élèves ?

Quant au corps social auquel il semble s'adresser, celui-ci semble pour le moins restreint, conservateur, rétrograde voire sexiste. Nous sommes donc bien loin des valeurs émancipatrices que l'on voudrait voir défendre par un.e ministre de l'Éducation nationale !

Chrystel LEVARDON

« Nous sommes bien loin des valeurs émancipatrices que l'on voudrait voir défendre par un.e ministre de l'Éducation nationale... »



Direction d'école

Suicide de Christine Renon : nous n'oublions pas !

Il y a un an, Christine Renon, directrice d'école, mettait fin à ses jours sur son emblématique lieu de travail. Un an après, où en est-on ?



Samedi 26 septembre, à l'appel de plusieurs collectifs (Collectif Christine Renon, le mouvement tous unis contre la violence, Les mères combattantes du 19ème) s'est déroulée une *Marche contre l'oubli*, pour la jeunesse et l'éducation dans les rues de Pantin (93).

Organisée à l'occasion du premier anniversaire du suicide sur son lieu de travail de notre collègue Christine Renon (directrice d'école maternelle à Pantin), mais aussi suite à la mort de plusieurs jeunes scolarisés en Seine-Saint-Denis à la rentrée 2019, cette manifestation a réuni un peu plus de 350 personnes.

L'acte dramatique de notre collègue avait permis de mettre en lumière la souff-

rance au travail grandissante des professeur·es des écoles et des directeur·trices. Un an après, où en sommes-nous ?

La réponse est limpide, mais inquiétante : nulle part. Il aura fallu une année pour que démarre la commission d'enquête dirigée par le CHSCT départemental. Rien non plus n'a été mis en place pour répondre aux revendications des directions d'écoles alors qu'avec la crise sanitaire, les tâches et contraintes ont augmenté.

Aujourd'hui, plus que jamais, le ministère est responsable de la situation de souffrance au travail et de son accentuation dans nos professions. Il y a urgence à inverser la tendance.

Basile ACKERMANN

« Le ministère est responsable de la situation de souffrance au travail et de son accentuation dans nos professions. »



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

CGT Éduc'action - 263 rue de Paris - case 549 - 93515 Montreuil cedex
Mel : unsen@cgteduc.fr - Site : www.cgteduc.fr

Direction d'école : des discussions qui s'éternisent et aucune avancée.

Il y a un an, la disparition tragique de notre collègue Christine Renon soulignait les difficiles conditions de travail des directeur-trices d'école et leur isolement. Comme seule réponse, le ministre a relancé une série de réunions pour évoquer la question de la direction d'école. C'était il y a un an et cela faisait suite à de nombreuses autres rencontres antérieures sur la même question.

Un an après, alors que la charge de travail des directeur-trices s'est amplifiée avec la nécessité de gérer la crise sanitaire, aucune mesure concrète et immédiate n'a été avancée par le ministère pour améliorer les conditions de travail des personnels. À ce jour, l'administration a consenti à un moratoire sur certaines enquêtes et a instauré une indemnité exceptionnelle de rentrée de 450€ pour les directeur-trices en postes au 1^{er} septembre 2020... Faibles mesures au regard de l'urgence et des attentes des personnels.

Les trois premières réunions de travail tenues depuis septembre par la DGESCO et la DGRH n'ont, pour le moment, pas permis d'avoir sur des annonces tangibles à faire aux collègues. Les organisations syndicales échangent une nouvelle fois avec le ministère, dressent un bilan déjà évoqué à maintes reprises et avancent leurs revendications. Pour sa part, le ministère parle de budget supplémentaire pour des créations de décharges supplémentaires (pour les écoles de moins de 4 classes uniquement) ou pour une revalorisation indemnitaire à venir, mais aucun arbitrage n'est réalisé ni annoncé.

Nous dénonçons une volonté ministérielle de gagner du temps avant de futures annonces sans surprise, bien en dessous des attentes exprimées. Nous dénonçons surtout une volonté permanente de faire évoluer les missions et le rôle des directeur-trices pour leur faire endosser un nouveau statut qui ne porterait par son nom. En effet, au regard du projet de loi Rilhac et des axes de travail développés par le MEN, il est clair qu'il existe une envie persistante et récurrente de faire de nos collègues directeur-trices, des dépositaires d'une délégation de pouvoir hiérarchique avec la possibilité de contrôler (administrativement et pédagogiquement) davantage les autres enseignant-es.

La CGT Éduc'action continue de s'opposer à l'instauration d'un lien hiérarchique dans les écoles. Elle exige des moyens immédiats pour que les conditions de travail des directeur-trices s'améliorent, un temps de décharge suffisant pour les directeur-trices et les équipes pédagogiques, l'abandon de toutes les tâches administratives inutiles et inappropriées, des postes administratifs Fonction publique d'État dans toutes les écoles et une augmentation des rémunérations et des bonifications indiciaires.

Montreuil, le 08 octobre 2020

L'école que nous voulons

Plus jamais ça ! Construisons l'École d'après !

La CGT Educ'action n'a pas attendu le coronavirus pour réfléchir à l'École que nous voulons. La crise sanitaire a des conséquences néfastes sur les conditions d'étude et de travail, mais aussi sur les inégalités. L'École n'était donc pas prête à faire face à cette situation. Pire, ce sont les politiques éducatives qui ont généré cette situation catastrophique.

Nos revendications sont aujourd'hui légitimes et indispensables : des moyens humains et matériels supplémentaires, du temps et une autre organisation des écoles.

Après des mois chaotiques, l'École doit redevenir un lieu de vie et d'accueil agréable et décent pour les élèves garantissant la construction d'une culture commune plurielle de haut niveau. Ce doit être un lieu d'apprentissage du collectif et de la coopération où l'on ne doit pas laisser pénétrer toutes pédagogies fondées sur la concurrence et l'individualisation.

Plus que jamais, l'École a besoin de collectif. Le travail en équipe est un des moyens pour faciliter le fonctionnement des écoles, mais également la prise en charge des élèves. C'est pourquoi la CGT Educ'action revendique une animation collégiale des équipes et une autre approche de la direction, moins individuelle et où les responsabilités seraient partagées. Pour y parvenir, nous revendiquons une décharge de direction à disposition de l'ensemble de l'équipe pédagogique, des postes administratifs sous statut de la Fonction publique permettant la prise

en charge des tâches administratives.

Alors que les enseignant-es ont été trop souvent et violemment attaqués par les gouvernements successifs et certaines collectivités, il y a urgence à ce qu'il-elles retrouvent du sens dans l'exercice de leur métier. Il-elles doivent se sentir impliqués (et non réduits à un rôle d'exécutant-es), retrouver et exercer pleinement leur liberté pédagogique.

Nous demandons une réduction de temps de service à 18h d'enseignement et l'instauration de 6 heures de concertation hebdomadaire permettant l'organisation pédagogique de l'école, l'instauration de projets éventuels ou d'actions particulières engagées collectivement.

Ce besoin de collectif se retrouve également dans la formation. Chaque école doit avoir la possibilité de construire, par équipe, son propre plan de formation en fonction de l'évolution des pratiques, des attentes des collègues, des relations de travail et qui intègre les problématiques liées à la sécurité des écoles, des élèves et des personnels.

(Suite page 6)

« La CGT Educ'action revendique une animation collégiale des équipes et une autre approche de la direction, moins individuelle et où les responsabilités seraient partagées. Pour y parvenir, nous revendiquons une décharge de direction à disposition de l'ensemble de l'équipe pédagogique, et des postes administratifs sous statut de la Fonction publique. »

(Suite de la page 5)

Les écoles doivent retrouver un visage humain permettant d'accueillir et de former au mieux tous les élèves. Pour cela, nous demandons qu'aucune école ne dépasse 200 élèves ou 10 classes. Par ailleurs, aucune classe ne doit dépasser 20 élèves. Cette limite est portée à 15 pour l'éducation prioritaire, l'école maternelle et les classes multi-niveaux.

Nous devons profiter de cette période pour réfléchir à une autre organisation pédagogique interne aux écoles qui remette en cause le principe « une maître-sse-une classe »

et privilégiant l'effectivité de la notion « plus de maître-ses que de classes » dans les écoles.

Pour la CGT Éduc'action, il y a urgence à construire une autre École qui permette à chacun·e d'accéder à une culture plus étendue, une liberté de pensée et à une culture la plus émancipatrice possible. Pour enrichir cette réflexion sur l'École d'après, l'École que nous voulons, nous devons réinvestir les écoles, mais aussi tous les lieux syndicaux.

**Malika GAUDEL
& Chrystel LEVARDON**



Regard sur l'Éduc'nat'

Blanquer, machine de destruction massive

Alors que la crise sanitaire et sa gestion occupent tout l'espace public, mais aussi le quotidien des gens et leurs esprits, certain·es, à l'image du gouvernement et du ministre de l'Éducation nationale, maintiennent leur cap et continuent d'avancer dans l'instauration et l'application de leurs réformes néfastes.



Depuis trois ans, le ministre Blanquer s'attaque concomitamment à tous les étages de l'Éducation nationale pour poursuivre et amplifier une dérèglementation de notre système en le vidant d'une grande partie de sa substance et en caporalisant les personnels.

Cette politique agressive et cette méthodologie ne doivent rien au hasard. C'est l'application stricte de tout ce que le ministre Blanquer a théorisé depuis des années et ses divers passages au MEN, mais aussi dans son livre L'École de demain (2016). Il n'y a donc aucune surprise si ce n'est la vitesse et l'ampleur auxquelles la casse du service public d'Éducation se fait de-

puis trois ans et la faible résistance qu'elle rencontre.

Le mépris et la condescendance affichés par le ministre à l'égard des acteur·trices de l'École ont peu de précédents. Il est rare dans l'Histoire de l'Institution, qu'autant de réformes soient appliquées alors qu'elles sont repoussées unanimement par les personnels et l'ensemble des organisations syndicales, même les plus promptes habituellement à chuchoter à l'oreille des ministres... La reconduction du ministre Blanquer dans ses fonctions au moment du remaniement de l'été a eu l'effet d'une gifle

(Suite page 8)

« Non seulement on nous impose de travailler dans la crainte (voire la peur) ou les interrogations face à une situation sanitaire inédite, mais en plus, on profite de cette période précaire pour tout exploser autour de nous. »

(Suite de la page 7)

pour celles et ceux qui espéraient une pause ou un changement de cap dans la politique ministérielle. Comment ce ministre ne pourrait-il pas se sentir renforcer dans sa mission avec ce maintien dans son poste, et ce malgré sa déception de n'avoir pu endosser d'autres responsabilités à l'Intérieur ? En agissant de la sorte, le président Macron signe le bulletin de son élève Blanquer d'un « Félicitations, poursuivez et amplifiez vos efforts ».

Et c'est chose faite dès cet été. En menant de front une dizaine de chantiers de « rénovation » dans l'Éducation nationale en cette fin d'année 2020, le ministre Blanquer va exploser les quelques cadres restants :

statut des personnels, gestion de leurs carrières, rémunérations au mérite, instauration de la hiérarchie dans les écoles, enseignements à distance... Les digues lâchent...

L'heure est à l'urgence. Non seulement on nous impose de travailler dans la crainte (voire la peur) ou les interrogations face à une situation sanitaire inédite, mais en plus, on profite de cette période précaire pour tout exploser autour de nous. Mesquinerie et dédain gouvernementaux.

À nous de refuser cette fatalité et à nous de retourner au combat pour qu'ensemble, nous imposions d'autres choix.

Jérôme SINOT

Non au remplissage de cases, pour un vrai projet d'École !

Depuis maintenant de longues années, le projet d'école est « vendu » par l'administration comme une des pierres angulaires du système éducatif, une des conditions nécessaires à l'harmonisation, la continuité des pratiques au sein des équipes éducatives.

Le projet d'école n'aura pas été rejeté par les équipes enseignantes mais, au fil des ans, les dérives bureaucratiques ont pris le pas sur les fondements pédagogiques. Au point qu'aujourd'hui, bâtir un projet d'école s'apparente à remplir des orientations et des cases prédéfinies avec peu ou pas de marges de manœuvres, peu ou pas de confiance dans les équipes éducatives, peu ou pas de reconnaissance de leurs capacités, de leurs connaissances des besoins réels et de leur travail.

Les axes nationaux, académiques ont été décidés ailleurs, loin de la réalité du terrain : tout est fait pour qu'aucune tête ne dépasse, pour donner l'illusion que tout va bien...

Ne passons pas trop de temps à remplir ces grilles et cases ! Gardons ce temps précieux pour travailler, ensemble, dans nos écoles à **notre vrai projet d'École**, fondé sur nos besoins réels, utile aux enfants, à leurs familles et aux personnels de l'ensemble de la communauté éducative. Un projet qui soit la carte d'identité de nos écoles, qui mettent en valeurs le travail accompli, l'originalité des pratiques, l'innovation des équipes...

Faisons-le connaître autour de nous, revendiquons qu'il soit pris en compte par notre hiérarchie, que du temps et des moyens soient accordés pour le mettre en œuvre, le faire évoluer, se former, l'évaluer. Ce sera un premier pas vers une « École de la confiance »...

Tribune

Enseigner, c'est libérer

Les évènements qui se sont produits à Conflans-Sainte-Honorine depuis le 5 octobre et le lâche assassinat de Samuel Paty, être humain et professeur d'Histoire-géographie, le 16 octobre peu avant 17 heures entre le collège du Bois d'Aulne dans lequel il exerçait et son domicile, révèlent la dérive d'une société qui n'a plus de considération ni pour l'École ni pour celles et ceux qui s'y acquittent d'une mission de service public. Laisser insulter, menacer et maintenant assassiner un·e enseignant·e parce que et pour ce qu'il·elle enseigne traduisent le lent glissement de notre École vers l'inacceptable. La dévalorisation du métier, l'inertie des services de l'État et l'absence de réponse adéquate aux défis du 21^e siècle ont malheureusement eu ce drame pour conséquence.

Quelques réflexions pour que nous ne revivions plus cela.

Pourquoi en est-on arrivé là ?

Quand Nicolas Sarkozy, président de la République, déclare : « *Dans la transmission des valeurs et dans l'apprentissage de la différence entre le bien et le mal, l'instituteur ne pourra jamais remplacer le curé ou le pasteur, même s'il est important qu'il s'en approche, parce qu'il lui manquera toujours la radicalité du sacrifice de sa vie et le charisme d'un engagement porté par l'espérance.* » (Discours au Palais du Latran, 20 décembre 2007), il porte, et ses prédécesseurs et successeurs après lui, une part énorme de responsabilité dans ce qui vient de se passer.

Le métier d'enseignant·e n'a cessé d'être dévalorisé, financièrement (faut-il rappeler que si le salaire d'un·e enseignant·e débutant·e était resté proportionnel au SMIC, il serait supérieur de 30% à son salaire actuel ?) mais aussi dans la place qu'il·elle occupe dans la société.

La perte de sens du métier à laquelle ont travaillé les ministres de l'Éducation, en particulier depuis 2002, contribue à affaiblir une profession qu'on prend facilement comme bouc émissaire des maux de l'ensemble de la société.

La formation initiale des enseignant·es s'est réduite à peu de chagrin, les temps de réflexion sur le métier ont disparu. Quant à la formation continue, imposée, on (dé)forme à coup de vérités pseudoscientifiques et, au lieu de permettre aux enseignant·es d'ouvrir des portes diverses et variées à leurs élèves, on les ferme toutes sauf celle qui a l'heur de plaire à son ministre et ses conseillers adeptes des neurosciences.

On a brouillé le message de l'Éducation dans un salmigondis anti-pédagogique qui ressasse de vieilles lunes et le temps d'une École qui ne permettait qu'à une infime minorité de garçons et une plus faible proportion encore de filles d'accéder à l'enseignement secondaire et aux études supérieures. L'école a raté le virage de sa démocratisation et est restée l'un des moteurs de la reproduction sociale. Tout ce qui a pu être proposé pour y remédier est rejeté par celles et ceux-là mêmes qui poussent des cris d'orfraie aujourd'hui, aux limites (allègrement franchies) du sexisme, du racisme et de l'islamophobie.

Les services médicosociaux sont insuffisamment développés et se retrouvent débordés. Ils ne peuvent accompagner les laissés·es pour compte, les réfugié·es, tou·tes celles et ceux que notre système meurtrit, fragilise, n'écoute même plus, cherche à rendre invi-

(Suite page 10)

(Suite de la page 9)

sibles. Il en résulte de la colère, de la rancœur légitimes mais qui nourrissent les extrémismes et ouvrent en grand la voie à leur expression violente.

Faut-il remettre en cause l'abolition de la peine de mort comme le réclament certain·es ?

Faut-il le rappeler à celles et ceux qui ont la mémoire courte, au nom de la religion, seize siècles (et plus) après l'invention du christianisme, on envoyait encore au bucher celles et ceux qui pensaient différemment, on massacrait allègrement les "hérétiques", "sorcières" et peuples colonisés. Il n'est donc pas question pour nous de stigmatiser une religion en particulier, de tomber dans le piège du racisme et de la violence revancharde de tou·tes celles et ceux qui, extrême-droite en tête, prônent le retour de la peine de mort.

D'ailleurs, peut-on croire une seconde que la menace de la peine de mort freinerait ces kamikazes, ces personnes dont la folie meurtrière et la sauvagerie des moyens employés prouvent qu'il·elles savent que l'issue est, de façon quasi certaine, leur propre mort ? Quelle dissuasion la peine de mort représente-t-elle pour celles et ceux qui sont se sont préparés au sacrifice de leur vie ?

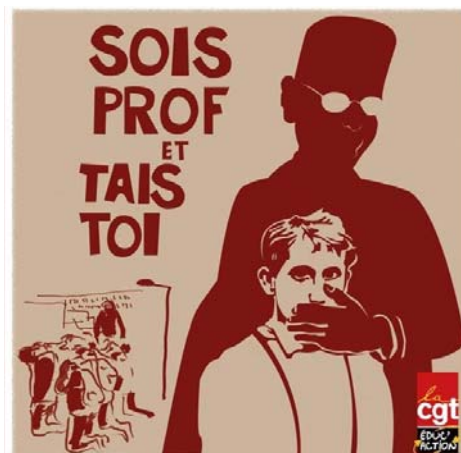
Faut-il se retenir d'enseigner certaines notions, d'éduquer à certaines valeurs ?

C'est ce que réclament certain·es, qui reprochent plus ou moins directement à Samuel Paty d'avoir fait le choix de montrer à ses élèves une caricature de Mahomet. Il·elles illustrent parfois leur critique par une citation hors contexte du promoteur de l'école publique, laïque et obligatoire – et colonialiste notoire : « *Vous êtes l'auxiliaire et, à certains égards, le suppléant du père de famille : parlez donc à son enfant comme vous voudriez que l'on parlât au vôtre ; avec force et autorité, toutes les fois qu'il s'agit d'une vérité incontestée, d'un précepte de la morale commune ; avec la plus grande réserve, dès que vous risquez d'effleurer un sentiment religieux dont vous n'êtes pas juge. (...) Au moment de proposer aux élèves un précepte, une maxime quelconque, demandez-vous s'il se trouve à votre connaissance un seul honnête homme qui puisse être froissé de ce que vous allez dire. Demandez-vous si un père de famille, je dis un seul, présent à votre classe et vous écoutant, pourrait de bonne foi refuser son assentiment à ce qu'il vous entendrait dire. Si oui, abstenez-vous de le dire* » (Jules Ferry, Lettre aux instituteurs, 27 novembre 1883).

Jules Ferry était très loin de remplir le rôle de défenseur de la paix qu'à la lumière de cette citation amplement reprise dans les formations d'enseignant·es, on lui attribue. Rappelons que l'école de la République est née d'une double volonté :

- instaurer les conditions de la revanche sur l'Allemagne qui avait en 1871 annexé l'Alsace et la Lorraine, cette tâche noire sur toutes les cartes de France affichées dans les écoles jusqu'à leur retour dans le giron de la France après la grande boucherie de 1914-18.
- donner au peuple ce qu'il faut d'instruction pour que fonctionne le système capitaliste : le « lire, écrire, compter » et les valeurs de soumission.

Si les enseignant·es commencent à se questionner sur ce qu'il·elles ne peuvent pas dire à leurs élèves, craignent heurter la sensibilité des parents d'Untel ou d'Unetelle, et finissent par s'autocensurer, alors il·elles n'aborderont plus des sujets pourtant essentiels et prévus au programme de l'école primaire et du collège : l'égalité filles – gar-



(Suite page 11)

(Suite de la page 10)

çons, l'évolution, etc.

Oui, mais, direz-vous, les valeurs de la République ?

La III^e République, qui a fondé l'école Jules Ferry, comme la V^e, sont des républiques bourgeoises. Elles définissent et appliquent ces valeurs selon ce qui arrange les pouvoirs en place. Ces valeurs n'ont pas empêché l'esprit revancharde et belliqueux qui a amené la première Guerre Mondiale, les atrocités commises dans les pays colonisés, le refus opposé à certains d'entre eux de leur légitime indépendance jusqu'à la guerre et l'usage, toléré pour ne pas dire encouragé, de la torture dans les rangs de l'armée « de la République », la répression des mouvements sociaux, la mutilation et l'assassinat de manifestants pacifiques jusqu'à ces derniers mois par la police « de la République »...

Dans la bouche de nos dirigeants politiques et économiques, « liberté, égalité, fraternité » sont à géométrie variable.

Bien entendu, l'École doit défendre ces valeurs, mais nous devons expliquer en quoi, pour ne pas rester à de vains mots qu'on laisse à d'autres le soin de s'approprier, elles doivent nous animer. Ce n'est pas parce qu'elles ornent les frontons des écoles, des établissements scolaires, qu'elles sont un gage de leur mise en œuvre concrète, y compris dans les plus hautes sphères du pouvoir.

Alors, quelle(s) leçon(s) en tirer ?

Nous ne céderons ni à la haine, ni à la barbarie. Ce n'est pas d'un État toujours plus policé dont nous avons besoin. Il a d'ailleurs été incapable de protéger notre collègue qui avait dénoncé depuis plusieurs jours les menaces dont il était victime – les mots avant la mort. Tous les indicateurs auraient dû tirer la sonnette d'alarme, ce que confirment les propos embrouillés du ministre de l'Éducation nationale sur France 2 le 17 octobre qui martèle que Samuel Paty a été « accompagné ». Pour ne pas avouer qu'il n'a pas été protégé comme il aurait dû l'être ? Jean-Michel Blanquer réitère le 18 octobre sur France Inter : « *Il y a eu un soutien complet* » de la part des équipes "Valeurs de la République". Pour l'effet que l'on sait. Abject.

C'est d'humanité dont nous avons un impérieux besoin pour défendre la liberté, la liberté de penser, celle de croire ou ne pas croire, la liberté d'expression, la liberté d'enseigner.

Cette humanité, dans un monde individualiste, capitaliste, fait cruellement, mortellement défaut.

C'est cette humanité que nous devons enseigner, non en livrant l'École aux appétits des entreprises privées et des classements nationaux ou internationaux, mais en la reconstruisant autour d'un grand service public d'Éducation, de la coopération, de la solidarité, de la laïcité.

Et quelle(s) réponse(s) ?

Samuel Paty a reçu le 9 octobre, d'après une note du Renseignement Territorial des Yvelines dévoilée par l'hebdomadaire Le Point et confirmée par Libération, la visite d'un inspecteur chargé « *d'accompagner la principale lors d'un entretien avec le professeur pour notamment lui rappeler les règles de laïcité et de neutralité* ». Dans un communiqué rendu public le 18 octobre, l'académie de Versailles explique que les procé-

(Suite page 12)

(Suite de la page 11)

dures ont été respectées, avoir œuvré pour « *apaiser* » les familles, notamment celle qui semblait la plus revendicative. Avec le succès que l'on sait...

Le Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports a annoncé dès le 17 octobre, via son compte Twitter, la création... d'un numéro vert. Il fallait oser. On attend avec impatience la création d'un groupe de travail...

Les politiques appellent à l'unité mais laquelle ? Celle du bal des faux-culs ? Celle qui prône, à peine voilées ou carrément explicites, des réponses racistes, islamophobes, à la fois ignobles, indignes de la part d'êtres humains et qui ne feraient de toutes façons qu'exacerber les haines ?

La société doit redonner à l'École la place qui lui revient, sortir du dénigrement de la part des politiques et des médias, de l'hypocrisie des discours et des déclarations, du discrédit dans lequel quotidiennement, on jette l'école en pâture, pour traduire dans le réel une amélioration des conditions du métier d'élève, du métier d'enseignant·e.

Il faut remettre en place une formation initiale et continue de qualité, rendre la parole à celles et ceux qui, au quotidien, travaillent avec les élèves à une meilleure prise en compte de leurs besoins.

Il faut sortir des injonctions et des prescriptions pour permettre à l'intelligence collective des enseignant·es de s'exprimer et de trouver des solutions adaptées.

Il faut donner aux équipes, dans les écoles, les collèges, les lycées, le temps nécessaire pour construire l'École de demain, construire des programmes concertés, cohérents et stables, sans que chaque ministre y soit autorisé à laisser sa signature.

Il faut que chaque enseignant·e se sente soutenu·e et protégé·e par sa hiérarchie, depuis l'école ou l'établissement jusqu'à son·sa ministre de tutelle et le·la Président·e de la République en passant par les élu·es locaux·les et nationaux·ales.

Il faut une condamnation immédiate et sans réserve des insultes, diffamations, menaces, qu'elles soient le fait de certain·es élèves ou de leurs parents, de politiques, du ou de la citoyen·ne lambda, à l'école, sur radiotrottoir, dans les médias ou sur les réseaux sociaux.

Il faut que les moyens matériels et humains soient à la hauteur de l'espoir que le pays place dans l'École publique et la culture pour donner aux élèves les clefs de compréhension du monde, développer leur esprit critique, former les citoyen·nes de demain, des femmes et des hommes autonomes, libres et éclairé·es, capables de penser, de s'émanciper.

Il faut créer, enfin, les conditions d'une réelle égalité des chances, ce qui passe par une conception nouvelle de la répartition des richesses de notre pays, une politique solidaire du logement, de la santé, de l'aménagement des territoires et le développement de services sociaux indispensables pour venir en aide à celles et ceux qui se sentent abandonné·es.

Sans tout cela, l'École de la confiance restera une vaine ambition et une réelle tromperie.

Une conclusion ?

Enseigner, c'est libérer.

Henri BARON

Vie syndicale

Formation sociale et syndicale : mode d'emploi

L'organisation et la participation aux stages de formation syndicale sont cadrées par des textes réglementaires très précis. Dans la réalité, les capacités de remplacement étant restreintes, les inspections académiques favorisent les remplacements longs au détriment des journées « isolées » de formation. Les demandes de congé sont très alors souvent refusées.

Pour participer à une formation, le·la fonctionnaire a droit « *Au congé pour formation syndicale avec traitement d'une durée maximale de douze jours ouvrables par an.* » (loi du 11 janvier 1984 dans son article 34 /7°). L'agent·e non titulaire bénéficie d'un droit équivalent par la loi n° 82-997 du 23 novembre 1982 (art. 2).

Pour ce qui est de l'organisation, la loi du 11/01/84 et le décret n° 84-474 du 15 juin 1984 modifié définissent les règles en la matière en qualifiant les organisations agréées à dispenser des formations. L'organisation syndicale doit fournir à la fin du stage « *une attestation constatant l'assiduité. L'intéressé remet cette attestation au chef de service au moment de la reprise des fonctions* » (décret n° 84-474 du 15 juin 1984, art 5).

Pour les demandes d'autorisation d'absence, le décret n° 84-474 du 15 juin 1984 précise (art 3) que la demande de congés doit être communiquée au chef de service (IEN ou chef·fe d'établissement pour les PE, IEN-ASH pour les AESH) au moins **un mois à l'avance**. Et s'il n'y a aucune réponse 15 jours avant le début de la session, le congé est réputé accordé.

La hiérarchie ne peut refuser le congé (art. 4 du même décret) que « *si les nécessités du fonctionnement du service s'y opposent* ». Ce rejet doit être communiqué aux CAP suivant la décision (2^{ème} alinéa de l'article 4 du décret n° 84-474), doit être signifié par écrit et fondé sur des considérations réelles.

La CGT Educ'action rappelle que vous avez des droits et que vous devez en user tout en veillant à l'application des textes légaux, trop souvent « déformés » par notre administration. Dans la plupart des cas, l'administration fait preuve d'autorité « bienveillante », pour dissuader les collègues de s'inscrire aux formations syndicales ou de supprimer des heures d'animation pédagogiques quand il·elles assistent à des réunions d'informations syndicales. La CGT revendique l'utilisation maximale de ces jours de formation par les collègues, le remplacement systématique de tout·e salarié·e partant en congé de formation syndicale, le respect des droits disponibles et du nombre de jours de formation dont bénéficient les salarié·es ayant des mandats particuliers.

Elena BLOND

« Vous avez des droits et vous devez en user tout en veillant à l'application des textes légaux, trop souvent "déformés" par notre administration »



Préavis de grève : la CGT Éduc'action vous couvre tous les jours.

Afin de permettre aux personnels et aux équipes qui sont engagés dans une action locale ou nationale de se mettre en grève, la CGT Éduc'action dépose des préavis de grève pour tous les jours travaillés.

Pour rappel, tout dépôt d'un préavis de grève doit être précédé d'une négociation préalable entre l'État et les organisations syndicales représentatives. L'organisation syndicale déposant un préavis de grève doit notifier par écrit à l'autorité administrative compétente, les motifs invoqués. Celle-ci dispose ensuite de trois jours pour réunir les représentants de l'organisation syndicale et les parties ont encore huit jours francs pour mener à son terme la négociation.

À l'issue de la négociation préalable, un relevé de conclusions est élaboré, puis porté à la connaissance des personnels enseignants du premier degré concernés. Et le relevé de conclusions des négociations préalables conduites au niveau national fait l'objet d'une publication systématique sur le site du MEN.

<https://www.education.gouv.fr/modalites-de-la-negociation-prealable-un-preavis-de-greve-dans-l-enseignement-du-premier-degre-12161>



L'acronyme du mois

VAE

La validation des acquis de l'expérience (VAE) est une mesure qui permet à toute personne, quels que soient son âge, son niveau d'études ou son statut, de faire valider les acquis de son expérience pour obtenir une certification professionnelle.

Lors des discussions au ministère, en 2016, qui préparaient les textes concernant le nouveau diplôme spécialisé, le CAPPEI, la question avait été mise sur la table concernant certains collègues du second degré, essentiellement des PLP de SEGPA et EREA. Il s'agit de collègues exerçant depuis de nombreuses années, mais sans diplôme ou certification, inspecté-es, avant le rendez-vous de carrière, de manière plus que régulière et maintenu-es par l'administration : il-elles devaient donc faire l'affaire... Il fut décidé qu'il-elles ne passeraient qu'une seule épreuve sur les trois de l'examen du CAPPEI et qu'ils avaient cinq ans pour le faire.

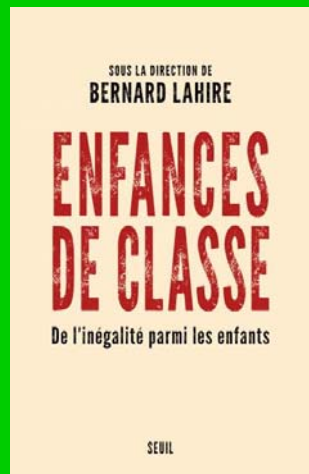
Or le ministère actuel a fait le constat que les collègues en question ont très peu utilisé ce circuit et a donc décidé de mettre en place une VAE afin qu'il-elles soient certifiées à partir d'un dossier, indépendamment de l'examen, une sorte de deuxième voie. Un certain nombre d'organisations syndicales et surtout les réseaux de formateur-trices du CAPPEI s'y sont opposés. Le ministère a maintenu sa position et les décrets-arrêtés concernant cette nouveauté sont passés en CTM le 30 septembre.

La CGT Educ'action a trouvé que cette VAE constituait une avancée, et ce d'autant plus que des PE de SEGPA, qui exercent également sans diplôme depuis des années et étaient exclues du dispositif « une épreuve sur trois », réservé aux enseignant-es du second degré, pourront désormais elles et eux aussi, bénéficier de la VAE. Cette décision ministérielle serait une réelle et profonde avancée si elle était suivie d'une formation pour les personnels concernés. Mais bien sûr, pas de cette formation CAPPEI à laquelle nous sommes opposé-es.

En effet, le CAPPEI, depuis sa création, incarne la ligne du « tout handicap » prônée par le MEN, et prépare la mort de l'enseignement adapté, notamment avec le changement des métiers du RASED. Nous n'avons pas changé d'avis aujourd'hui avec cette VAE. Le CAPPEI et sa philosophie toujours en place, nous avons considéré que nous n'avions pas à soutenir coûte que coûte cette proposition. Dans ces conditions, la CGT Educ'action n'a pas pris part au vote en Comité Technique Ministériel.

Jean GRIMAL

« Le CAPPEI, depuis sa création, incarne la ligne du « tout handicap » prônée par le MEN, et prépare la mort de l'enseignement adapté, notamment avec le changement des métiers du RASED. »



Lecture(s)

Enfances de classe De l'inégalité parmi les enfants

Alors que la crise sanitaire a souligné les inégalités tout en les amplifiant, il est intéressant de parcourir cet ouvrage (Seuil, 2019) qui aborde cette question fondamentale pour l'École. Il est le résultat d'une recherche sous la direction de Bernard Lahire menée entre 2014 et 2018 auprès de 35 enfants âgés de 5 et 6 ans appartenant à des familles issues de classes populaires, moyennes et supérieures. Le dispositif méthodologique est assez original ; il s'articule entre portraits et analyses théoriques. L'ouvrage porte un regard sur les inégalités présentes dès l'enfance, « *les enfants vivent au même moment, dans la même société, mais pas dans le même monde* ».

L'enquête a été menée avec des élèves de grande section maternelle vivant dans différentes villes françaises et issues de trois grandes classes sociales distinguées par les capitaux économiques et culturels possédés (pour les classes moyennes ou supérieures) ou par le degré de stabilité ou de précarité (pour les petites classes moyennes ou populaires). L'entourage et l'enseignant·e ont été questionné·es. L'essentiel de l'ouvrage consiste en une série de portraits ponctués d'analyses.

Cette recherche s'appuie sur une grande variété des sources d'information (entretiens, observations, différentes classes sociales, divers lieux de résidence, multiplicité des paramètres). Elle reprend également les travaux sur le façonnage social de l'École qui n'est plus à démontrer mais s'arrête aux effets de socialisation familiale en lien avec l'univers scolaire. Si l'équipe de chercheur·euses a préféré des enfants de maternelle, c'est bien parce qu'elle révèle l'apparition précoce des inégalités et qu'il est nécessaire d'en comprendre les mécanismes en profondeur avant toute mise en œuvre de politique publique visant à réduire les inégalités.

Bernard Lahire renforce l'idée qu'aucun membre de l'espèce ne peut être pensé comme un individu isolé. L'équipe de chercheur·euses lance à la fin de l'ouvrage quelques pistes en insistant sur l'importance de l'État qui a un rôle historique et majeur à jouer en redistribuant les richesses pour développer le « commun ».

Elena BLOND

« *La cécité aux inégalités condamne et autorise à expliquer toutes les inégalités particulièrement en matière de réussite scolaire comme inégalités naturelle, inégalités de droit* » P. Bourdieu et J.-C. Passeron, Les Héritiers. Les étudiants et la culture, Paris, Minuit, 1964, p.103

Retrouvez-nous sur Internet :

<http://www.cgteduc.fr/>

<http://cgteducation1d.ouvaton.org/>



À remettre à un·e militant·e CGT ou à renvoyer à l'adresse ci-dessous
CGT Éduc'action 263, rue de Paris Case 549 93515 MONTREUIL cedex

Je souhaite : prendre contact me syndiquer

Nom (Mme, M.) Prénom

Adresse personnelle

Code postal Localité

Tél Mél@.....

Département d'exercice :

Pour me syndiquer en ligne, je clique [ici](#).